COMMUNIQUÉ DE PRESSE





PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE: une nouvelle impulsion

Suite aux annonces d'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, relatives à la protection maternelle et infantile (PMI), la CNAPE salue la volonté affichée d'instaurer une véritable politique de prévention en santé en direction des enfants.

La PMI est confrontée de longue date à des difficultés multiples : manque de personnel et de moyens et donc de disponibilité, portage politique le plus souvent insuffisant, sous-estimation de ses compétences ...

S'appuyant sur les travaux de Michèle Peyron sur la protection maternelle et infantile, de Stéphanie Rist et de Marie-Sophie Barthet-Derrien sur le parcours santé-accueil-éducation des jeunes enfants, Adrien Taquet a livré ses priorités. Parmi celles-ci, recentrer les missions de la PMI sur la santé du jeune enfant, favoriser son développement et son bien-être global, et déployer les visites à domicile. Toutes doivent reposer sur les principes de gratuité, de proximité, de proportionnalité et d'universalité.

Le secrétaire d'Etat remet au premier plan l'entretien prénatal précoce, le carnet de santé, les bilans de santé, le développement des consultations prénatales et postnatales ...

Ainsi, il prend la mesure de l'urgence à renforcer cette politique dont les effets doivent être durables. Il redonne à la PMI la place qui aurait toujours dû être la sienne : un acteur majeur de la prévention précoce et universelle en faveur des jeunes enfants.

Gageons que cette ambition tiendra ses promesses.

CONTACT
Marie-Charlotte
Lanniée
Responsable de la
communication
01 45 83 07 00
mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE. La CNAPE est reconnue d'utilité publique depuis 1982.